

COMPTE-RENDU DES DELIBÉRATIONS DU COLLÈGE

JEUDI 20 OCTOBRE 2022

Le 20 octobre 2022, le collège de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, notamment son article 49 ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

Vu le décret du 15 juin 2020 et le décret du 13 septembre 2022, portant nomination des membres du collège et de la présidente de l'Autorité ;

A adopté les décisions suivantes :

- ✓ [Décision n° 2022-214 du 20 octobre 2022 portant autorisation d'exploitation en réseau physique de distribution du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « A Prendre ou à Laisser » ;](#)
- ✓ [Décision n° 2022-215 du 20 octobre 2022 portant autorisation d'exploitation en réseau physique de distribution du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Menez l'Enquête » ;](#)
- ✓ [Décision n° 2022-216 du 20 octobre 2022 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Casse Cash » ;](#)
- ✓ [Décision n° 2022-217 du 20 octobre 2022 portant autorisation d'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Puzzle » ;](#)
- ✓ [Décision n°2022-218 du 20 octobre 2022 portant modifications de la liste des supports de paris autorisés ;](#)
- ✓ [Décision n°2022-219 portant adoption des exigences techniques relatives à la certification \(ET5\) ;](#)
- ✓ [Décision n°2022-220 portant délivrance d'un agrément jeux de cercle en ligne à la société La Française des Jeux ;](#)
- ✓ [Décision n° 2022-221 du 20 octobre 2022 portant délivrance à la société La Française des Jeux d'une autorisation relative au partage des liquidités de poker.](#)

A adopté la communication suivante :

- ✓ [Communication n°2022-C-003 portant adoption des lignes directrices et recommandations relatives aux offres commerciales des opérateurs de jeux d'argent et de hasard comportant une gratification financière.](#)

A adopté l'avis suivant : (non publié)

- ✓ Avis n°2022-019 du 20 octobre 2022 portant modifications du calendrier des courses hippiques françaises et étrangères du 01 novembre au 31 décembre 2022 ;

Décisions publiées sur le site de l'ANJ le 26 octobre 2022

Un régulateur au service d'un jeu sûr, intègre et maîtrisé